



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 MAI 2023

Séance ouverte à 18 heures : 28 sociétaires présents

RAPPORT MORAL / INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président Marc MURE fait une rétrospective de la saison 2022:

PLAN DE CHASSE

Il est fait présentation du tableau de prélèvement de la saison

- Sangliers : 16 bêtes ont été prélevés (en forte diminution par rapport à 2021)
- Chevreuils : 2 bêtes ont été prélevés

Le président fait présentation des dégâts déclarés à Herbeys fin février 2023 : **7067€**

- Gaec du Thicaud 8 dossiers
- Gaec Jardins des épices 3 dossiers

Il a été déclaré par ces Gaec sur les saisons précédentes :

- Saison 2019/2020 : 5142€
- Saison 2020/2021 : 3863€
- Saison 2021/2022 : 13168€

Soit un montant de **29240€** sur 4 ans . La somme semble disproportionnée pour le remboursement de légumes et de quelques prairies. Nous nous interrogeons sur le sérieux des expertises. Nous rappelons que ces gens nous interdisent en plus de chasser sur leurs propriétés ; la chasse c'est la poule aux œufs d'or !

- **Lâcher de gibiers** : Faisans : 4 lâchers de 10 pièces seront effectués sur la saison prochaine

RAPPORT FINANCIER

Le trésorier Jean-Louis BOUJARD présente le bilan financier détaillé de la saison 2022/2023.

L'état de nos finances est sain et nous permet d'aborder la saison prochaine sans appliquer de hausse sur le prix des cartes 2023. La foire aux boudins du mois de décembre 2022 à été une réussite et a dégagé un bénéfice intéressant. Les sociétaires pourront retrouver le bilan détaillé de l'exercice dans l'espace « adhérents » de notre site internet.

- *L'approbation des comptes est votée par l'assemblée pour la gestion 2022/2023 et quitus est donné par le conseil d'administration.*

Le trésorier rappelle les investissements qui ont été réalisés : Achat de talkie walkie, achat d'une échelle télescopique, achat d'un plot de découpe.

5 miradors ont été commandés à laFDCl.

L'état de nos finances permet également d'envisager l'achat d'une chambre froide sur la saison prochaine.

CARTE SOCIETAIRE 2023/2024

Remise des cartes : **Vendredi 1er septembre 2022** à 18h au relais de chasse

- Présentation OBLIGATOIRE de la validation et de l'assurance pour l'obtention de la carte. L'engagement de respect des règles de sécurité et du RIC sera signé le jour de la remise (le rédigé de cet engagement sera adressé par mail à chaque chasseur et il est consultable sur le site internet de l'ACCA).

TARIF DES CARTES 2023/2024 :

- Sociétaire résident: 90€
- Sociétaire + 80ans: carte gratuite
- Sociétaire extérieur: 180€
- Carte invitation :10€ à régler par le chasseur invitant
- Carte temporaire journalière : 20€ (à partir du 2^e weekend d'octobre)

Un abattement de 30€ s'effectuera à partir de 3 participations aux corvées de l'ACCA

Un abattement de 40€ s'effectuera à partir de 3 participations aux corvées + organisation de la foire aux boudins



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE D'HERBEYS

Saison de chasse 2022/2023

- Ouverture générale : Dimanche 10 septembre 2023
- Fermeture ACCA /UG 26 : Dimanche 14 janvier 2024

La chasse aux sangliers pourra être prolongée suivant directive de l'UG26.

Nous accueillons trois nouveaux sociétaires

- **AUDIER Robin**
- **BRUNEL Frédéric**
- **DROGUE Rolnd**

Bienvenue à eux

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE CHASSE

Le RIC est reconduit, il détermine :

- les modalités de l'exercice de la chasse pour chaque gibier et les restrictions qui sont décidées en Assemblée Générale
- les modalités des invitations et de délivrance des se cartes de chasse temporaire ;
- les clauses relatives à la sécurité
- les sanctions statutaires autres que la suspension temporaire du droit de chasser et l'exclusion.

Vous pouvez consulter et imprimer le RIC 2023/2024 à partir du site internet , Il vous sera également adressé par e.mail

SÉCURITÉ A LA CHASSE

Le président rappelle les règles de sécurité et l'importance du comportement irréprochable que se doit d'avoir un chasseur, Il insiste sur le respect du tir fichant et de la matérialisation de l'angle de 30°.

Dans le cadre de la réforme de la chasse, le décret du 5 octobre 2020 a institué une formation obligatoire à la sécurité tous les dix ans. Une formation délocalisée sera organisée par l'ACCA de Revel via la FDCI. Les inscriptions des chasseurs intéressés ont été prisent par JP Bellin.

Le président rappelle l'application pour smartphone :

Potech Hunt et Land Share : deux applications Smartphone pour garantir la sécurité à la chasse.

- Protecht Hunt : Pour les chef de battue =>diffusion en temps réel des zones de battues en cours
- Land Share : l'application des autres usagers de la nature qui permet de visualiser les zones de battue (800m).

JOURNÉE DE RÉGLAGE DES CARABINES

Elle sera organisée par l'ACCA de REVEL : **Samedi 26 aout 2023**

- Permettre à chacun de vérifier son équipement
- Éviter les réglages sauvages dangereux
- Éviter les gênes sonores pour le voisinage
- Sécuriser la zone de tir

Journée ouverte aux chasseurs de l'ACCA d'Herbeys. Prévoir casque antibruit.

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS.

Foire aux boudins : la manifestation 2022 a été une réussite.

L'édition 2023 se déroulera le **dimanche 3 décembre** .L'organisation nécessite la participation d'une quinzaine de volontaires. A cette occasion le président rappelle que la vie de l'ACCA concerne tout le monde et que divers travaux sont nécessaires : entretien des miradors, du relais de chasse, maïs dans les agrainoirs



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE D'HERBEYS

SITE INTERNET : [www. Accadianedherbeys.com](http://www.Accadianedherbeys.com)

Le site internet donne à l'ACCA une image moderne et valorisante. Il permet de présenter notre association, de suivre son actualité, de faire connaître ses activités et démontrer son dynamisme..

Il permet de vous tenir régulièrement informé en mettant à votre disposition un contenu complet sur la vie de l'ACCA. L'espace ADHERENT est accessible avec un mot de passe .Vous y consulterez toutes les informations et tous les documents imprimables nécessaires à la pratique de la chasse. Vous y retrouverez la présentation faite lors de votre AG , le bilan comptable détaillé et de nombreuses photos prises lors de diverses activités.

SIA

Les chasseurs doivent enregistrer leurs armes .

La création d'un compte personnel initialement prévue avant le 1er juillet 2023 est reportée au 31 décembre 2023.

Il sera obligatoire pour conserver le droit à détenir des armes au-delà de cette date. Sont concernées les armes de catégories B et C.

Il est fait présentation de la démarche de création d'une ouverture de compte sur le site :

www.sia.detenteurs.interieur.gouv.fr , et de l'enregistrement d'une arme dans son râtelier.

La séance est levée à 20h30 le vendredi 24 juin 2022

Le Président : Marc MURE

Le secrétaire: Bernard BUTOLO